

- Assemblée générale de la Fédération des PACT - 8 juin 2011

✧ MOTION ✧

Agir sur l'habitat et sur la qualité du parc existant a été pendant trente ans un levier essentiel de la cohésion sociale, de la dynamisation des territoires et de la revitalisation des bourgs et des centres des villes moyennes. L'amélioration de l'habitat a été aussi le vecteur de la prévention de l'insalubrité, l'outil du traitement des îlots et quartiers dégradés, du maintien à domicile, de la restauration immobilière et de l'introduction du confort dans tous les logements sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, le financement de l'amélioration de l'habitat privé à finalité sociale et du logement des personnes défavorisées n'est ni assuré, ni consacré dans les orientations budgétaires à moyen terme alors que le diagnostic de l'habitat en métropole et outre-mer témoigne de la gravité de la situation.

En zone tendue : pénurie de l'offre de logements, insuffisance manifeste de l'offre de logements abordables, flambée des prix de l'immobilier sans accroissement de la qualité du parc, surendettement des ménages, stagnation de la réduction de la pauvreté des ménages, tout concourt à accentuer la dévalorisation du parc immobilier ancien privé et récent en copropriété, et à accroître la ségrégation socio spatiale.

Sur tout le territoire : le parc insalubre stagne ou s'accroît, le « parc social de fait » disparaît, et la précarité énergétique s'installe. Les risques santé dans les logements augmentent, les logements non décentes sont très souvent loués, l'allocation de logement ne joue plus aucun rôle régulateur de la qualité et du prix du logement locatif, le mal logement devient structurel.

Au moment où l'Anah va fêter ses 40 ans avec un projet recentré, tous les décideurs sont confrontés à ces questions ainsi qu'aux défis du vieillissement de la population, du développement durable et du droit au logement opposable.

Ancré sur ce projet et soutien des collectivités publiques et des institutions sociales pour sa mise en oeuvre, le Mouvement PACT, réuni le 8 juin 2011 en assemblée générale, demande :

- La garantie de la pérennité des aides de l'Anah nouvellement réformées,
- L'inscription dans la politique du logement des moyens consacrés au parc de logements privés sur l'ensemble du territoire pour relever les défis du vieillissement, du DALO et du développement durable,
- La création d'un financement dédié à la production et à la gestion locative sociale par les organismes agréés de logements très sociaux.

S'associant aux propositions formulées par les deux collectifs dont il est membre, Etats Généraux du Logement et Associations Unies, il demande :

- La garantie de financement de l'Anah sur trois ans,
- Le doublement de son niveau d'intervention budgétaire pour répondre aux nouveaux besoins et poursuivre son action historique au service de la qualité et de l'accessibilité de l'habitat sur tout le territoire métropolitain et outre-mer,
- Le renforcement des aides pour la filière du logement social et très social
- La réorientation des aides fiscales au logement dépourvues de contreparties sociales pour dégager des moyens de financement devant permettre les renforcements demandés.